Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901102-20260306-2_2026-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANGOLEN
N° 2-2026

Séance du 6 mars 2026

Objet : Rénovation du local associatif rue Amiral de la Grandière : demande de subvention Pacte Finistère 2030 volet 2 pour 2025-2026

L'an deux mil vingt six, le six mars à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-René CORNIC, maire.
Nombre de membres en exercice : 12
Date de convocation du conseil municipal : 27 février 2026

Présents : M Jean-René CORNIC, M Pascal MIOSSEC, Mme Sylvie HEMON, M Arnaud QUELENNEC, Mme Anne ROIGNANT, Mme Anne JOURNAUX, M Hubert PETILLON, M Christophe DELPLA, Mme Marion BLOT-TESSEYDRE, Mme Nelly MONNERAIS et Mme Christine GAUNAND PENNANEAC'H formant la majorité des membres en exercice
Absente excusée : Mme Sandrine LE MOIGNE
Secrétaire de séance : Mme Sylvie HEMON

Monsieur le Maire informe les élus que le montant des premiers travaux concernant la rénovation du local associatif, sis rue Amiral de la Grandière s'élève à 41 000 € HT

Il est proposé au conseil municipal de déposer une demande de subvention sur le dispositif Pacte Finistère 2030 – Volet 2, pour un montant de 30 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes			
objet	montant	financeur	montant	%	Etat avancement
travaux	41 000 €	Département -volet 2 Pacte Finistère 2030	30 000 €	73.17	En cours de demande
		autofinancement	11 000 €	26.83	
Total	41 000 €	Total	41 000 €	100.00	

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité :
- Approuve le projet de rénovation du local associatif tel que présenté par le Maire,
- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Sollicite le Conseil Départemental du Finistère, au titre du dispositif Pacte Finistère 2030 – Volet 2, pour une subvention d'un montant de de 30 000 €,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette demande

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-René CORNIC

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Finistère
et publication ou notification du 9 mars 2026

MAIRIE DE LANGOLEN FINISTÈRE